

## QUELQUES CHIFFRES :

173 AS affiliées / 20274 licenciés (20195 à la même date l'an dernier) /  
40,11% des licenciés sont des Jeunes Filles

## AFFILIATIONS

Deux AS (Public) du département ne sont pas encore affiliées.

## CALENDRIER DES MERCREDIS

Le Calendrier est maintenant en ligne sur OPUSS

- 04/12** **CROSS Régional** Mont de Marsan  
**Double Dutch** Vitesse à Coutras
- 11/12** **Athlétisme Hivernal** Régional à Bordeaux  
**Aviron Indoor** Régional à Bordeaux  
**Run & Bike** à Beaupouye Basket  
Lycées 5x5 Excellence  
**Tennis de Table Scratch** à Talence
- 18/12** **Formation Jeunes Officiels J1**  
Golf – Aquathlon – VB Lycées – TT – Danse – Hip  
Hop (Villenave)– HB Col – Natation - GAM GAF –  
Double Dutch – Futsal Football Collèges Journée au  
Haillan – Escalade (Talence, Libourne, Parempuyre  
et Montesquieu) – Basket Ball Col (E. Vaillant) –  
VTT à Créon  
Laser Run Départemental et Sport Partagé

## RAID DES COLLÉGIENS ET DES COLLÉGIENNES 2025

**Confirmation :** La date retenue en 2025 sera celle du 14 mai. Et nous serons toujours sur la volonté d'une manifestation Écoresponsable. Les Pré-Inscriptions seront ouvertes sur OPUSS, du 4 novembre 2024 au 17 janvier 2025, puis les inscriptions en ligne définitives seront ouvertes du 27 janvier 2025 au 21 mars 2025.

## ASSISTER À DES MATCHS PARTENARIATS UNSS

**BMV (Bordeaux Mérignac Volley) Féminines**  
Mercredi 18 décembre à 20h / Samedi 15 février à 19h / Samedi 8 mars à 19h, au Palais des sports à Bordeaux.  
Voici le lien vers le tableau partagé sur lequel vous pouvez inscrire vos pré-demandes : <https://urlr.me/KQcwY>

**JSA BMB (Jeunes de Saint Augustin Bordeaux Métropole Basket)**  
Vendredi 6 décembre et Samedi 18 janvier, également au palais des sports de Bordeaux. Voici le lien vers le tableau partagé sur lequel vous pouvez inscrire vos pré-demandes : <https://urls.fr/oGSfri>

Et OJAS avec le Département : <https://jeunesaustade.gironde.fr/jas/>

## CROSS DÉPARTEMETAL

Vous trouverez en pièce jointe le projet de plan de transport pour le 4 décembre. Le Service Régional règlera la facture du bus et vous facturera 16€ par athlète (le Jeune Coach fait partie des coureurs). Si vous avez choisi un déplacement en autonomie, vous serez également facturés de 16€ par athlète et sauf avis contraire du SD, remboursés des frais de déplacements que vous aurez envoyés au SR.

Voici le lien pour revivre la journée en images : <https://urls.fr/sqxhK1>

## FORMATION JEUNES OFFICIELS

Deux journées sont dédiées à la **formation des Jeunes Officiels** avec une prise en charge à 100% des frais de transport, par le service départemental. Nous ne prendrons en charge que les JO présents dans les bus. Les autres élèves faisant partie du déplacement, concernés par des phases de district, ou départementales, resteront à la charge des districts (ou des AS) concernés. Ces deux journées sont programmées les 18 décembre et 8 janvier.

## CERTIFICATION JEUNES OFFICIELS

**Pour Rappel,** Afin de faire certifier vos jeunes officiels au niveau départemental, nous vous demandons de respecter la procédure mise en place depuis quelques années : Votre jeune officiel est validé, lors d'une formation, par le référent, qui nous envoie la liste des « certifiés », ou lors d'une rencontre de finale départementale et là aussi, le responsable JO nous en avertit et nous donne la liste. A partir de ce moment-là, vous devez aller sur OPUSS, dans les licences, rechercher ce jeune, cliquer sur son nom. À droite de l'écran vous aurez une fenêtre avec des choix de catégorie (Jeune juge, Jeune Arbitre, Jeune Coach, et différents niveaux (District, Département, Région) avec les activités. Vous électionnez votre choix. Si c'est le niveau District, vous pouvez valider. Si c'est le niveau Départemental, ou Régional, vous faites la demande. Nous regardons les demandes chaque jour et validons lorsque nous avons les documents nécessaires, ou l'aval du référent

## ASSURANCES – INFO DN

Les présidents d'AS, chefs d'établissements, ont reçu un courrier de la Direction Nationale en date du 18 octobre. Chaque Association Sportive doit souscrire une police d'assurance pour garantir sa responsabilité civile tant que personne morale et celle de ses membres. Nous attirons votre attention sur ce courrier (vous le trouverez en pièce jointe).

## SURCLASSEMENTS – INFO DN

La demande de surclassement ne concerne que les élèves nés en 2013 pour participer à des rencontres de la catégorie Collèges et nés en 2010 pour participer à des rencontres de la catégorie Lycées. Le formulaire de demande de surclassement doit être transmis par le président de l'AS de l'élève concerné au service régional de son académie. **Voir Règlement Fédéral, Sportif et Artistique Annexe III** Aucune demande ne sera acceptée sans que le formulaire ait été complété et signé par l'autorité parentale, le médecin, le chef d'établissement.

## RECHERCHE

Un étudiant en MEEF 2 (Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation) à Bordeaux recherche, dans le cadre de son mémoire, des enseignants d'EPS qui voudraient bien répondre à un questionnaire sur les représentations corporelles et le style d'enseignement. Le lien pour y répondre est le suivant : <https://forms.gle/iVeUdWELoByW9jZaA> Le temps de réponse est d'environ 15min.

UNSSÉMENT VÔTRE

Le service Départemental